



Reglement copropriete peut il interdire le port de chaussures

Par **Pat38**, le **14/02/2015** à **16:17**

Bonjour

La copropriete peut elle interdire de stocker son materiel de ski dans son appartement ?
De même peut elle interdire de porter des chaussures de ski dans le communs ?

Ces deux interdiction me paraissent contraire a liberte de jouissance de l'appartement
D'autant que les locaux destines au rangement des skis sont fréquemment cambrioles

Merci de votre retour

Par **domat**, le **14/02/2015** à **17:18**

bjr,

s'agissant de parties privatives, le règlement de copropriété ne peut pas interdire d'y stocker quoique ce soit sauf bien sur des matières dangereuses.

par contre pour les parties communes, le RC peut prévoir certaines interdictions ou limitations comme l'usage de chaussures de ski pour des problèmes de détérioration des sols ou de bruit. Cette disposition est très fréquente dans les habitations des stations de sport d'hiver.

cdt